



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Taxe professionnelle

Question orale n° 164

#### Texte de la question

M. Gilbert Meyer appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur les débats de la conférence mondiale de Rio. Les partenaires associés à ce tour d'horizon prospectif s'étaient fixés comme objectif la mise en œuvre d'une fiscalité favorisant l'environnement écologique. La France, très certainement, ne voudra pas rester en retrait sur le chemin de ce concept. Des réflexions ont été menées en ce sens tant au niveau national qu'au niveau communautaire, sans pour autant déboucher sur des décisions de mise en œuvre concrètes. D'ores et déjà, il lui semble que quelques options pratiques pourraient être initiées afin d'arriver à des résultats immédiats. Il lui demande ainsi que soit examinée la possibilité d'exonérer de la taxe professionnelle les investissements réalisés par les entreprises dans le domaine de la dépollution et de la protection de l'environnement en général, afin de favoriser ce type d'investissements, non prioritaire dans une conjoncture économique difficile, car ne concourant pas directement à la production.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Meyer Gilbert](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 164

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** budget, porte-parole du gouvernement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 1993, page 3921

**Réponse publiée le :** 8 octobre 1993, page 4014

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 octobre 1993